

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-François BOUGUET, Maire, et a voté les délibérations suivantes :

NUMÉRO	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
2023-001	1- Définition du périmètre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement urbain (OPAH – RU)	A l'unanimité
2023-002	2- Tableau des effectifs	A l'unanimité
2023-003	3- Adhésion au contrat de groupe – assurance statutaire 2023-2026	A l'unanimité
2023-004	4- Règlement intérieur de la collectivité	A l'unanimité
2023-005	5- Garantie d'emprunt « Valloire Habitat »	A l'unanimité
2023-006	6- Avenant n° 4 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du camping le Martinet	A l'unanimité
2023-007	7- Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des droits de place des marchés communaux d'approvisionnement et autres occupations du domaine public	A l'unanimité
2023-008	8- Avenant n° 2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du gîte du pont canal	A l'unanimité
2023-009	9- Débat d'orientations budgétaires du projet de budget primitif pour 2023 Ville et budgets annexes	A l'unanimité
2023-010	10-Convention occupation du site de relais communication « le Pavillon » avec Orange	A l'unanimité
2023-011	11-Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Briare année scolaire 2022-2023 pour les enfants scolarisés à Briare et non domiciliés dans la commune	A l'unanimité
2023-012	12- Participation des communes pour la classe ULIS 2022-2023	A l'unanimité
2023-013	13- Contrat d'association école privée – Participation aux frais de fonctionnement des élèves des classes maternelles et primaires – Année 2022-2023	A l'unanimité
2023-014	14- Avenant n° 4 du marché de fourniture et livraison des repas froids en liaison froide dans les restaurants scolaires	A l'unanimité

2023-015	15- Autorisation de paiement – bons d’achat attribués aux lauréats du concours communal des maisons fleuries 2022	A l’unanimité
-----------------	--	----------------------



Le Maire,

Pierre-François BOUGUET